

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LAVANCIA-EPERCY**

Séance du jeudi 24 juillet 2025

Date de convocation : 08/07/2025
Date d'affichage : 08/07/2025
Date de mise en ligne :
Nombre de Conseillers : en exercice : 14 présents : 10 votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à vingt heures zéro minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves ;

Excusés :

HUGONNET Marc excusé, donne pouvoir à PERRODIN Emilie ;
THIRIET Hubert
FACHINETTI Aurélia
BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

La séance est ouverte à 20h00

Le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2025 est approuvé par le secrétaire de séance et le maire.

PROCES-VERBAL DE SEANCES

Délibération 2025-07-24/01 Attribution d'une subvention à l'association RCLD rugby Lavancia-Dortan

Monsieur Christophe Rodia expose la demande de subvention formulée par l'association RCLD Rugby Lavancia-Dortan, d'un montant de 5 000 euros, destinée à financer les travaux de scellement et l'installation d'une main courante au stade de Lavancia.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'accorder cette subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association RCLD pour la réalisation de ces travaux.

Procès-Verbal 2025-07-24/05

Délibération 2025-07-24/02 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Amicale Boules Lavancia

Monsieur Christophe Rodia expose la demande de soutien financier présentée par l'association Amicale Boules Lavancia, sollicitant une aide de deux cents euros pour l'acquisition de tenues destinées au championnat de France, prévu à Nyons du 12 au 14 septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE d'accorder une subvention de 200 euros à l'association Amicale Boules Lavancia pour l'achat de tenues en vue du championnat de France à Nyons, prévu du 12 au 14 septembre 2025.

Délibération 2025-07-24/03 Attribution d'une subvention à l'école pour les séances de piscines 2025-2026

Madame Emilie Perrodin, conseillère déléguée, présente la demande suivante :

L'école de Lavancia-Epercy sollicite, pour l'année scolaire 2025-2026, une subvention afin de financer six séances de natation à la piscine de Bellecin. Cette demande inclut également une aide pour le transport aller-retour entre Lavancia-Epercy et Bellecin.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Emilie PERRODIN, conseillère déléguée, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE que la commune prendra en charge un montant prévisionnel de 2 206,08 euros TTC pour les sorties au centre nautique de Bellecin.

Délibération 2025-07-24/04 Renouvellement des équipements informatiques portables destinés aux enseignants de l'établissement scolaire

La commune, compétente en matière d'éducation, a examiné l'état du matériel informatique des enseignants et propose au conseil municipal le renouvellement du parc informatique destiné aux enseignants de l'école. Des demandes de devis ont été effectuées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver le renouvellement du matériel informatique des enseignants ;
- de retenir le devis du SIDEC pour un montant de 2 700 € HT, soit 3 241,50 € TTC pour les trois ordinateurs.

Délibération 2025-07-24/05 Rapport L2122-22

Et tenant compte de l'obligation de soumettre au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire dans le cadre de cette délégation,

Signature de la convention de groupement de commandes pour un marché de prestations de services et de fournitures visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22.

Fin de séances : 21h17

A Lavancia-Epercy, le 24 juillet 2025

Signature

Le Maire,

Bernard JAILLET



La secrétaire de séance,
Emilie PERRODIN

